

# REDEVANCE INCITATIVE

## LA CC3M VOUS INFORME...

Prochainement : distribution gratuite de nouveaux bacs poubelles

Madame, Monsieur,

Après plusieurs mois de réflexion, les élus communautaires ont souhaité l'harmonisation des pratiques existantes au sein du service déchets de la CC3M. Ainsi, il a été décidé de mettre en place une redevance d'enlèvement des ordures ménagères avec part incitative (à la levée et à la pesée).

### Pour qui ?

Tout usager du service public des déchets ménagers sera obligatoirement doté d'un bac poubelle : particuliers (locataires, propriétaires, résidences secondaires), gîtes, services administratifs et structures d'accueil, entreprises, campings, artisans, professions libérales, commerces, etc.

### Quand ?

La distribution se déroulera du 16 octobre à début décembre 2018 (du mardi au samedi de 11h30 à 18h30). Conjointement, des réunions publiques seront organisées dans chacune des communes concernées. Des sacs transparents destinés à la collecte des déchets recyclables ainsi qu'un document d'information vous seront également remis.

### Si vous êtes ...



#### UN PARTICULIER EN HABITAT INDIVIDUEL

Le prestataire se présentera sans rendez-vous à votre domicile afin de vous livrer votre bac et de renseigner son fichier «usager».



#### UN PARTICULIER EN HABITAT COLLECTIF

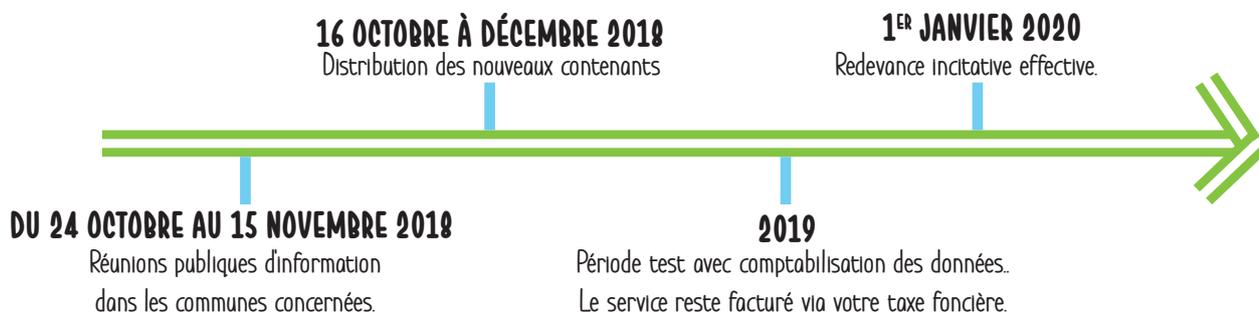
Un contact sera pris avec le bailleur ou le syndic pour déterminer les modalités d'attribution et de distribution des bacs. Si besoin, le prestataire vous contactera afin de constituer son fichier.



#### UN PROFESSIONNEL OU UNE ADMINISTRATION

Un rendez-vous sera pris avec vous afin de vous livrer votre bac.

### Etapas de mise en oeuvre de la redevance incitative...



Le personnel du prestataire Suez sera muni d'un badge et d'une lettre d'accréditation délivrée par la Communauté de Communes. **EN CAS DE DOUTE, VOUS POUVEZ APPELER LA CC3M AU 03 83 71 43 62.**

En cas d'absence lors de la venue du prestataire, un avis de passage sera laissé.

Pour obtenir votre bac, il suffira de suivre les instructions de l'avis de passage.

## A chaque déchet son contenant...

L'utilisation des bacs poubelles fournis par la Communauté de Communes sera rendue obligatoire au 1er janvier 2019, date de début de la comptabilisation de données de collecte des ordures ménagères. Tout sac déposé en dehors de ces bacs, sur le couvercle ou dans des bacs non conformes ne sera alors pas collecté.

Bien que celui-ci soit muni d'une puce et d'un verrou, vous pourrez tout de même commencer à utiliser votre contenant dès sa réception. Le bac vous sera remis gratuitement par le prestataire.

Il sera destiné exclusivement à la collecte des ordures ménagères produites par votre foyer, votre entreprise ou votre structure. Les ordures ménagères déposées dans les bacs doivent être préalablement conditionnées dans des sacs. Vous êtes, par ailleurs, responsable du nettoyage de votre bac.

Lors de la distribution, il vous sera proposé la reprise de votre ancien bac roulant. Cela n'implique aucun frais supplémentaire de votre part. Pensez tout de même que celui-ci peut vous servir pour d'autres usages.

Des sacs en plastique transparents vous seront également remis lors de la distribution. Ils permettront la collecte des déchets recyclables en porte à porte. Contrairement aux ordures ménagères, ces sacs ne devront être utilisés qu'à partir du 1er janvier 2019. Le verre continuera d'être collecté dans les points d'apport volontaires actuels.

## Les réunions d'information prévues dans votre commune...

**MONT-SUR-MEURTHE**  
MERCREDI 24 OCTOBRE  
20H30  
FOYER  
2 RUE DE L'ÉCOLE

**VIGNEULLES**  
LUNDI 29 OCTOBRE  
20H30  
SALLE DU PRESSEUR  
3 PLACE DE LA VIEILLE ÉGLISE

**CHARMOIS**  
MERCREDI 31 OCTOBRE  
20H30  
SALLE DE RÉUNION  
MAIRIE

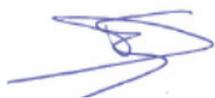
**BARDONVILLE**  
LUNDI 5 NOVEMBRE  
20H30  
SALLE DES FÊTES

**DAMELEVIÈRES**  
MARDI 13 NOVEMBRE  
20H30  
SALLE DES FÊTES

**BLAINVILLE-SUR-L'EAU**  
JEUDI 15 NOVEMBRE  
20H30  
MAISON DES FÊTES  
ET DE LA CULTURE (MFC)

Nous comptons sur votre collaboration, indispensable à la réussite de ce projet, afin qu'ensemble, nous nous engageons dans une démarche éco-citoyenne.

Avec toute notre considération.



**PHILIPPE DANIEL,**  
PRÉSIDENT DE LA CC3M



**THIERRY MERCIER,**  
VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA GESTION DES  
DÉCHETS MÉNAGERS ET DES DÉCHETTERIES

